AEROPORT DE SION - NUISANCES SOL / VOL 2023 - CIVIL

DATE	HEURE	THEME	QUOI ?	DATE REPONSE	QUI?	REPONSE
février	19 / 20	nuisances sonores nuisances sonores	APU en permanence chez TAG Aviation entre 12h00 et 14h00 puissant bruit de réacteur à l'atterrissage	19.02.2022	Ilias Ziriagachi Ilias Ziriagachi	weekend de folie avec des départs et arrivées en continu normes sécurité : "inversion" des réacteurs pour freiner
28.03.2023	07.45	nuisances sonores	décollage hélicoptères avant heure d'ouverture 08h00			
30.03.2023	AG Aras	nuisances sonores dénoncées par membres	hélicoptères survolent à nouveau les quartiers environnants	lors de l'AG	Christian Bitschnau	intervention de la Municipalité auprès des compagnies
07.04.2023	18h00	nuisances sonores - APU	plus de 30 minutes	07.04.2023	Ilias Ziriagachi	problème APU et réparation durant 30 minutes
19/20.07	matinée	nuisances sonores	transport matériel par hélicoptères chez l'architecte de la Ville - quartier Châteauneuf	20.07.2023	Christian Bitschnau	autorisation par la Police sans demande à l'aéroport
21.07.2023	19.10	nuisances sonores - APU	plus de 30 minutes	21.07.2023	Ilias Ziriagachi	attente du OK de la tour de contrôle à cause d'un slot
15.08.2023	12.40	interdiction entrée au NORD	hélicoptère bleu genre Ecureuil a utilisé cette variante interdite			
24.08.2023	après-midi	nuisances sonores	alarmes se sont déclenchées			
25.08.2023	après-midi	nuisances sonores	alarmes se sont déclenchées			
26.08.2023	11.15	survol quartier Châteauneuf	hélicoptère Air Glaciers			
07.09.2023	10.45	survol quartier Châteauneuf	hélicoptère école bleu	08.09.2023	Christophe Chollet	élève non habitué aux bonnes pratiques - excuses présesntées
21.09.2023	09.00	nuisances sonores	hélicoptère Air Glaciers - vol stationnaire pendant plus 10 minutes			
23.09.2023	11.00	nuisances sonores	biplan blanc et rose - décollage assourdissant			
13.12.2023	09.00	nuisances sonores	hélicoptère Air Glaciers - vol stationnaire pendant plus 10 minutes	13.12.2023	Christophe Chollet	sera traité en Flight Safety Commitee

SYNTHESE

Les nuisances sonores créées par les mouvements sauvages, hors des routes prévues, des hélicoptères doivent être limitées le plus rapidement possible.
Les bandes verticales de vol - hélicoptères et avions VFR - doivent être élevées.
Le point HO près des campings et du village d'Aproz doit être déplacé en direction de la gravière des Epines.
Les GPU diesel mis à disposition par l'aéroport du côté SUD doivent être systématiquement utilisés; les prescriptions en vigueur ne sont pas respectées.